



## Vente sans accord des parties

Par **reagaton**, le **09/03/2009** à **15:08**

deux héritiers pour un même terrain ( cousins)  
1 à 2/3  
1 à 1/3  
celui qui a les 2/3 vient de mettre ce terrain en vente sans l'accord de l'autre héritier  
a t il le droit ?  
quels sont ces responsabilités face à l'autre héritier ?  
quels sont les droits de celui qui n'est pas informé ?